

Observation n°53 :

Patrick CABARET

86100 ANTRAN

à

Commissaire enquêteur

Pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr

Enquête publique cf arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-122

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Suite à la publicité faite sur l'enquête publique relative à la continuité cyclable entre Châtellerault et Antran, je vous informe de l'intérêt que je porte en faveur de ce projet.

En effet, habitant Antran, je souscris totalement au projet de continuité cyclable entre les 2 communes de Châtellerault et d'Antran dans l'esprit des actions engagées de transition énergétique notamment en développant le réseau cyclable.

Je pratique le vélo, en loisirs et pour mes déplacements de proximité. Le trajet par la RD1 est dangereux. Certains automobilistes ne sont pas respectueux des cyclistes. La route partagée ne protège pas les cyclistes.

La commune d'Antran a déjà aménagé, en 2022, la portion de chemin entre le bourg et la limite géographique de la commune de Châtellerault, le long de la Vienne, ce projet contribue donc totalement à la réalisation d'un tracé écologique et sécurisé.

Veuillez agréer Monsieur le Commissaire, l'expression de mes salutations distinguées.

Patrick CABARET

Antran, le 12 octobre 2023